

07 – FMD - Observer la biodiversité dans ses parcelles agricoles pour faire évoluer ses pratiques (Sud 07)

Participez à l'observatoire national agricole de la biodiversité (OAB), en rejoignant le réseau local des agriculteurs-observateurs ! Contribuez à mieux connaître la petite faune sauvage présente en milieu agricole, en l'observant au sein de votre exploitation.



Formation labellisée
ECOPHYTO
par **vivea**

Durée :

1.5 Jour(s) + 3h à distance

Date(s) et horaires :

20/01/2022 (1h30 /FMD)

27/01/2022 09:00-17:00

03/02/2022 (1h30 /FMD)

12/04/2022 08:00 -12:00

Lieu de formation :

Lagorce (27/01/2022)

À définir (12/04/2022)

/ Sud Ardèche

Participation :

Ayant-droit VIVEA : 0.00 € /heure (gratuit)

Publics hors VIVEA : 29.00€/heure

Autres publics : 406.00€

Caution :

406.00€

validant votre inscription et restituée à l'issue de la formation (voir conditions générales)

Responsable de stage :

Nicolas Beillon

Animateur biodiversité et agroforesterie

Intervenant :

DEBREGEAS Kevin

Chargé de mission LPO / agriculture et biodiversité

Remarque : prévoir environ 25.00€ pour le petit matériel lié aux observations (facturation à part, hors Chambre d'agriculture)

Contact

Marie Christine Oliveira Dos Reis

+33 (0)4 75 20 28 00



Objectifs pédagogiques

Identifier et nommer une partie de la biodiversité présente sur ses parcelles.

Participer à un projet de recherche national en partageant ses observations au sein d'un réseau local.

Faire le lien entre la biodiversité observée et les pratiques culturales (techniques, intrants, couverts végétaux...) et/ou les infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, murets, mares...).

Adapter ses pratiques et ses aménagements pour favoriser la biodiversité.

Public

Agriculteurs ardéchois avec au moins un atelier de production en cultures pérennes (vignes, vergers...), prairies, maraîchage ou grandes cultures.

Contenu

Les méthodes d'observation de l'OAB : chauve-souris, invertébrés terrestres, abeilles, vers de terre et papillons.

Approche faunistique des milieux agricoles : observation et détermination des types d'espèces présentes.

Les observations sur le terrain et la saisie des données sur la plateforme informatique dédiée.

Articulation entre la biodiversité observée, les pratiques et les aménagements agricoles. Le choix d'actions à tester sur les parcelles en fonction des résultats des observations et des stratégies personnelles.

Définition précise des notions de biodiversité, habitat, paysage fonctionnel, écosystèmes, corridor écologique... appliquées à l'activité agricole.

Méthodes et pré-requis

Pré-requis : disposer d'un ordinateur avec une connexion internet.

Méthodes pédagogiques : diaporamas. 2 modules de formation en ligne (biodiversité et plateforme OAB). Guide de terrain pour les observateurs. Utilisation de petits matériels pour les observations (commande collective). Echanges complémentaires sur le terrain avec un naturaliste.

Modalité d'évaluation des acquis :

Test en collectif d'un des protocoles sur le terrain.

Utilisation de quizz sur la reconnaissance des types d'espèces observées.

Possibilité d'expérimenter au moins un protocole d'observation sur une de ses parcelles en 2022.

Auto-évaluation orale et écrite en fin de formation.

Date limite d'inscription :

07/01/2021

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

PUBLICS, DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET PRISE EN CHARGE :

Public éligible VIVEA : contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation et dans la limite du plafond de 2250€/an : agriculteurs-trices, chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, conjoint-e-s collaborateur-trices selon statut MSA, aides familiaux, cotisant-e-s solidaires, ou Futur-e-s installé-e-s* en agriculture en parcours PPP, ayant fourni les justificatifs nécessaires à leur l'éligibilité (attestation d'engagement du porteur de projet, attestation du CEPPP, copie du PPP et copie du CPF =0). Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Autres publics : Agriculteurs-trices retraité(e)s, conjoint(e)s, salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles, autres salariés, futur(e)s installé(e)s en agriculture non pris en charge par VIVEA, contributeurs VIVEA non éligibles ou ayant dépassé leur plafond, demandeurs d'emploi ...

Des précisions sont apportées dans la présentation du stage lorsque des prérequis sont nécessaires (expérience, formation, ordinateur, connexion internet ...) et/ou que le public ciblé est spécifique.

Modalité d'inscription et justificatifs

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation directement par Vivea ou par un autre organisme, le bulletin d'inscription est à renvoyer signé avec le chèque de participation et/ou de caution, 15 jours avant le début de la formation.

Dans le cadre du financement par Mon Compte Formation, le devis devra être validé par le stagiaire **au plus tard 11 ouvrés** avant le début de la formation selon les conditions générales de mon compte formation.

L'inscription est nominative, une personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La réalisation des formations proposées dans ce catalogue est conditionnée par l'agrément de VIVEA et/ou l'inscription d'un nombre suffisant de stagiaires. Pour confirmer l'inscription au stage, vous recevrez 5 à 10 jours avant le début du stage une convocation incluant un rappel du programme et précisant les dates, horaires et lieux précis.

A l'issue de la formation, la Chambre d'agriculture de l'Ardèche s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre, qui permettra la prise en charge ou le remboursement éventuel auprès de l'organisme financeur.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une facture acquittée pour les stages facturés (à conserver, pas de duplicata fourni).

Consultez nos conditions générales sur www.ardeche.chambre-agriculture.fr

Pour ses formations, la Chambre d'agriculture reçoit le soutien de :



Retrouvez-nous sur Facebook : facebook.com/chambreAgriculture07

Bulletin d'inscription valant
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3 du code du travail).

A renvoyer avant le **07/01/2021** à la Chambre d'agriculture d'Ardèche, 4 AVENUE DE L'EUROPE UNIE 07000 PRIVAS, à l'attention de Marie Christine Oliveira Dos Reis

Je soussigné (e): Madame Monsieur

Nom, prénom* _____

Adresse complète* _____

CP* _____ COMMUNE* _____

Date et lieu de naissance _____

Tél* _____ E-mail* _____

Raison sociale : _____ Numéro Siret : _____

*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

Statut actuel :

- Agriculteur-trice MSA Aide familial-e MSA Cotisant-e solidaire MSA actif
- Conjoint-e collaborateur-trice Salarié(e) agricole. Précisez fonds de formation :
- En parcours installation (Titulaire d'un PPP dans lequel cette compétence est préconisée) Autre à préciser.....

M'inscris à la formation intitulée : 07-Observer la biodiversité dans les cultures pérennes et adapter sa stratégie technique (Sud 07)

Date du stage : 20/01/2022 au 12/04/2022

Durée : 1,5 jour(s) dont 3h FMD

Lieu : Lagorce (27/01/2022) et à définir pour le 12/04/2022 (Sud07)

Personne contact : Nicolas Beillon, responsable du stage.

Formation organisée par la Chambre d'agriculture d'Ardèche, 4 AVENUE DE L'EUROPE UNIE 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 8207P000807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

1. Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture d'Ardèche » d'un montant de :

- 0.0 € si je suis **ayant droit Vivea** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire actif, conjoint collaborateur selon statut MSA), sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant. + 406.0 € de **caution** (par chèque) pour valider mon inscription (cf modalités financières). Je note que mon chèque de caution me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par VIVEA.
- 406 € si je suis public agricole non éligible vivea (salariés agricoles, publics agricoles non pris en charge)
- 406 € pour les autres publics

Un mail de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé, surveillez votre boîte !
Merci de nous spécifier si vous désirez un envoi papier.

2. Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture d'Ardèche.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture d'Ardèche.

4. Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____, le _____

Le stagiaire (Nom Prénom)

Pour le Président de la Chambre d'agriculture d'Ardèche

Signature

et par délégation, Olivier

Durant, Directeur (Signature et

cachet)



Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à vous en garder une copie.

Contrat de formation professionnelle SUP GSC ENR 1 N 22.07.11

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

0) Quelles sont les productions agricoles en place dans votre exploitation / ferme :

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème

Oui - laquelle et quand ? _____

Non

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

3) Est-vous équipé en informatique ? :

- avez-vous un ordinateur ?

Oui Non

- avez-vous une connexion Internet ?

Oui Non

- avez-vous le navigateur CHROME ?

Oui Non

4) Vous avez des remarques, des questions :

5) Si vous êtes en situation de handicap avec des besoins particuliers pour suivre la formation, merci de les préciser ci-dessous.